MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

EPCI : 803 BERNAY TERRES DE NORMANDIE
DEPARTEMENT : 27
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BERNAY

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	49 699 906	8,23		53 165 000	4 374 270	9,05	4 811 433
Taxe foncière non bâtie additionnelle	5 664 844	23,05		6 064 000	1 397 903	25,36	1 537 830
Taxe d'habitation additionnelle	8 559 017	11,70		9 166 709	1 072 511	12,87	1 179 755
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	13 138 960	20,87		13 857 000	2 892 120	22,96	3 181 567
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total de la fiscalité additionnelle	6 844 684	Total	10 710 585
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>			Total des CFE unique, de zone et éolienne	2 892 120		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		9,05
Taxe foncière non bâtie additionnelle	7529018	= 1,099980	25,36
Taxe d'habitation additionnelle	6 844 684		12,87
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		22,96

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
7 516 486	413 936	657 258	105 147	1 570 913	66 435	- 520 408	9 809 767

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
10710585		9 809 767		20520352

À EVREUX
Le 13 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
SOPHIE LOPEZ

À
Le
Pour le Groupement,

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Liberté Égalité Fraternité

EPCI : 803 BERNAY TERRES DE NORMANDIE
DEPARTEMENT : 27
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BERNAY

N° 1259 EPCI (2)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	8 474
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	1 484
d. Locaux industriels	285 760
Taxe foncière non bâtie	226
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Dotation pour Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	135 618
c. Locaux industriels	1 137 803
d. Autres allocations	1 548
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	3 982 599
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	1 459 369
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	6 376 146

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	9 166 709
b. Logements vacants soumis à la THLV	0

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	154 271
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	2 029
d. Centrales hydrauliques	221
e. Transformateurs électriques	62 922
f. Stations radioélectriques	183 788
g. Installations gazières et autres	10 705

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0034954802 %
b. TVA prévisionnelle	7 516 486

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	22,54	>>>
b. Dérogatoire	22,54	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	22,54	>>>
e. Avec majoration spéciale	23,87	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN

a. Taxe foncière bâtie	1,089874	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,079789	>>>

6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX

a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	26,56
b. Taux plafond de 2023	53,12

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
a. National		36,03
b. De l'EPCI		54,01
Taux maximum de la majoration spéciale	1,33	>>>

6.5. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	38,28
b. Taxe foncière non bâtie	50,44